

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Julien BENARD, Maire.

Étaient présents : M. Julien BENARD, Mme Maeva PASCAL, M. Jean-Claude HUGONIN, M. Serge HAM, M. Bernard BERTHET, Mme Josiane HAM, Mme Béatrice HUGONIN, M. Tristan PERRIER, Mme Elodie LE LUYER, Mme Laura SIMONNET,

Absent excusé : M. Tony VINCO

Secrétaire de séance : Elodie LE LUYER

Date de convocation : 13/05/2026

Date d'affichage : 13/05/2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 10

Votants : 11

M. Tony VINCO a donné pouvoir à Mme Josiane HAM.

A 20h, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal.

### **N°512 Convention de partenariat pour la transmission dématérialisée des documents à la préfecture via @ctes**

@CTES désigne l'application métier permettant aux agents des préfectures, des sous-préfectures et des services déconcentrés de l'État d'opérer sur écran le contrôle des actes transmis par voie électronique.

Via cette plateforme, il sera possible de télétransmettre :

- Les délibérations,
- Les documents budgétaires (obligation de télétransmission)
- Les dossiers d'urbanisme reçu en Mairie par voie papier

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Valide le principe de la télétransmission ;
- Autorise l'exécutif à signer la convention avec le représentant de l'Etat ;

Le Maire  
Julien BENARD



SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

26 MAI 2026

RECEPISSE

La secrétaire de séance  
Elodie LE LUYER

Transmis au contrôle de légalité le 22/05/2026